

FFAM Club'infos

Lettre aux clubs
Octobre 2019



Vous êtes invités à informer vos licenciés que cette lettre est disponible en version électronique sur la page d'accueil de l'espace licencié et que les plus anciennes sont archivées dans le contenu informatif :

- La communication
- FFAM Club infos

Edito

Nouvelle saison, nouveaux challenges.

Chaque année, septembre nous ouvre une nouvelle saison sportive, et nous achemine déjà vers l'année suivante. La saison 2019 qui se termine, est malheureusement, comme la précédente, marquée par une baisse conséquente de nos licenciés. Nous sommes très clairement sur une pente qu'il convient d'inverser mais soyons réalistes, cela ne se fera pas en un claquement de doigts et prendra forcément du temps.

Je le rappelle, la fédération est là pour vous aider. Des formations de dirigeants sont organisées dans les ligues et elles s'adressent à vous. Elles ne sont pas là pour vous asséner des « vérités » mais pour vous permettre de mieux comprendre et mieux appréhender votre rôle, et surtout d'échanger directement avec les dirigeants fédéraux. Je ne peux que vous inciter à venir y participer.

Ce mois de septembre amène quelques changements

Thierry Bordier, ancien directeur général de la fédération, a pris sa retraite après 22 années passées dans nos murs au service des clubs et des licenciés. Il est remplacé dans ses fonctions depuis maintenant un an par Sophie Dellac.

Christian Bansard, notre trésorier fédéral, a décidé de se retirer pour des raisons de santé, car il n'est plus en mesure de venir facilement sur Paris pour accomplir les tâches incombant à ses fonctions. Je sais que cette décision a été difficile à prendre pour Christian, mais cela fait partie des aléas de la vie et il nous faut nous adapter. Je tiens à remercier Christian pour toutes ses années à votre service et lui souhaite bien évidemment un bon rétablissement et un retour rapide sur les terrains.



Christian Bansard
Trésorier

Table des matières

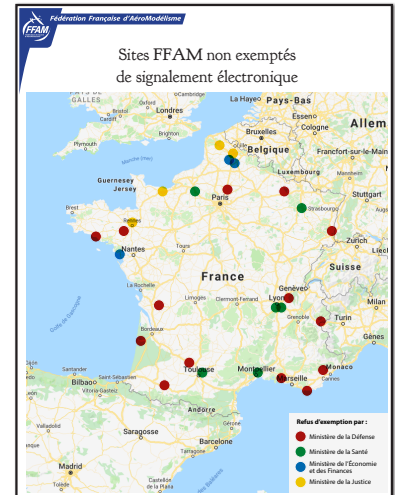
Edito	1
Plan de développement fédéral	3
Calendrier des formations dirigeants en région	3
Subventions, dotations, aides diverses...	4
Inscription AIP, exemption d'add-on	8
FAQ	8

Quelques changements vont donc intervenir dans la direction fédérale dans les semaines à venir et l'assemblée générale 2020, qui se déroulera à la Maison du Handball à Créteil le 21 mars prochain, sera l'occasion de voir arriver de nouveaux membres au sein du comité directeur. Ceux qui ont à cœur de s'investir pour les autres et de faire avancer l'aéromodélisme seront donc les bienvenus.



Je ne peux finir cet édit sans évoquer notre pratique et sa réglementation. Le dernier arrêté relatif à la loi drone devrait voir le jour d'ici à la fin d'année. Il imposera d'ici un an environ, comme vous le savez, un dispositif de signalement électronique sur les terrains qui n'en auront pas été exemptés. A ce jour, une trentaine de clubs ont été informés que leur terrain,

proche d'un site sensible (terrain militaire, site pharmaceutique sensible, usine Seveso, etc.) ne bénéficierait pas de cette exemption et devront imposer à leurs membres l'utilisation d'un dispositif de signalement. La fédération aidera ces clubs pour trouver des solutions leur permettant de continuer à pratiquer.



Concernant le dispositif de signalement électronique, nous avons lancé une étude dont nous attendons les conclusions pour la fin de l'année. Les premières analyses sont plutôt concluantes et ne montrent pas d'impact sur nos systèmes radio d'un dispositif respectant les directives techniques de l'arrêté.

L'objectif 10 g / 10 €, qui est notre cheval de bataille depuis des années sur ce sujet, semble atteignable puisque les premiers add-ons réalisés font actuellement 4 g et mesurent de l'ordre de 4 cm x 2 cm x 1 cm.

Enfin, je conclurai en vous invitant à participer dans les semaines à venir et jusqu'à fin janvier aux assemblées générales des ligues (voir les dates confirmées sur la carte ci-contre) afin de participer à la vie aéromodéliste dans vos régions et d'échanger avec vos présidents de ligues et vos représentants départementaux.

Bons vols à tous. ■

Laurent Henry
Président FFAM



Dates des AG des LAM

Plan de développement fédéral



Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024, il a été décidé de mettre en place l'agence nationale du sport (ANS), dont l'une des missions sera de se substituer au CNDS (Centre National de Développement du Sport) pour traiter entre autres la part territoriale des fonds gérés par ce dernier.



À compter de 2020, afin de laisser plus d'autonomie aux fédérations pour atteindre les objectifs de développement de leurs pratiques, ces fonds seront gérés directement par les fédérations pour la mise en œuvre d'actions

par leurs clubs, suivant les critères qu'elles définiront. Mais pour être en charge de cette gestion, les fédérations devront avoir formalisé leur projet sportif dans un plan de développement fédéral co-construit avec leurs structures territoriales (clubs, comités départementaux, ligues).

En ce qui concerne notre fédération, les grands objectifs ont été fixés en 2017 à savoir :

- remettre le club au centre des préoccupations fédérales en aidant nos structures à se développer afin d'attirer et de réussir à conserver les jeunes aéromodélistes,
- reconnaître, faire connaître et accepter sans discrimination l'ensemble des pratiques qui font l'ADN de l'aéromodélisme,
- et enfin pérenniser et accroître la pratique de compétition qui est à la fois une vitrine de l'aéromodélisme et une école de l'excellence.

Le plan de développement fédéral doit permettre d'atteindre ces objectifs, mais ses axes de mise en œuvre ne doivent pas être décidés uniquement depuis le siège de la fédération. Il faut que chacun d'entre vous se les approprie, les partage et les accompagne.

Pour l'élaboration de ce plan de développement fédéral, nous allons être aidés par le Comité National Olympique



et Sportif Français (CNOSF). Une des premières étapes sera de vous interroger, vous, dirigeants de clubs, de ligues, de départements, ainsi qu'un panel de licenciés, afin de faire ressortir vos attentes, vos perspectives, vos ambitions pour faire avancer notre fédération et l'aéromodélisme en général.

C'est pourquoi d'ici quelques jours, vous recevrez par mail un questionnaire, construit avec la société Talk4.

Composé d'une dizaine de questions, il vous permettra, de façon libre et anonyme, d'exprimer vos ressentis avec vos propres mots. Il nous permettra ensuite, via un outil d'analyse, de définir des orientations en accord avec ce que vous aurez exprimé.

Au-delà du plan de développement fédéral, cette démarche nous aidera aussi à mieux appréhender vos attentes.

J'espère et souhaite que chacun d'entre vous se saisisse de cette opportunité qui lui sera donnée de s'exprimer, afin que nous ayons le plus de matière possible pour construire un projet efficace et utile pour le développement de l'aéromodélisme. ■



Laurent Henry
Président FFAM

Subventions, dotations, aides diverses...

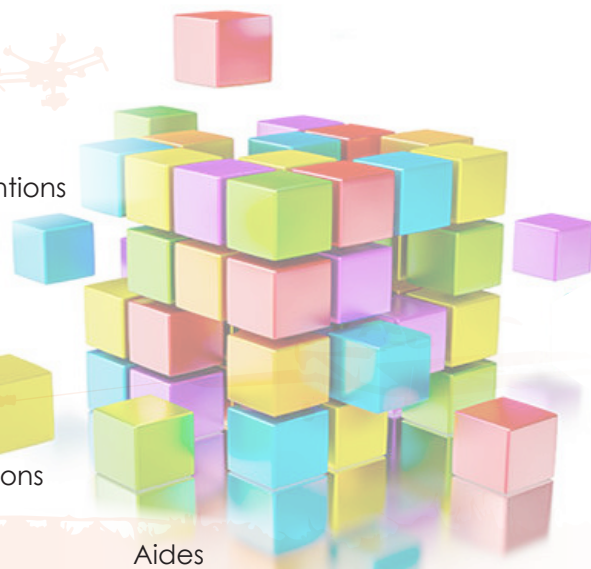
à votre service

En préambule, ne nous méprenons pas, ce papier n'est pas fait pour justifier le travail fait par la FFAM en matière d'aides au club mais pour énumérer ces aides et rappeler aux clubs, aux ligues, aux délégués départementaux, aux comités départementaux, et à tous les licenciés qu'elles existent, qu'ils peuvent les solliciter et qu'un minimum d'effort est à faire pour les obtenir.

Subventions

Dotations

Aides



Mais que fait la fédération avec l'argent de nos licences ?



A cette question notre trésorier répond chaque année lors de l'Assemblée Générale de la Fédération. On pourrait donc penser y avoir régulièrement répondu. Mais derrière cette question s'en cache une autre.

Que fait la fédération pour nous, gros ou petits clubs ?

Voire une autre question que je traduis plus directement par :

Quel est le retour financier ou matériel que nous avons de nos licences et ce sur plusieurs années voire plusieurs décennies, considérant que l'argent des licences et des cotisations constituerait une épargne au profit de chaque club... ?

Et qu'il serait d'une parfaite injustice de ne pas émarger un jour...

Les cotisations et licences servent bien entendu à faire fonctionner la fédération mais cela n'est que de l'immatériel... du non visible en monnaie sonnante ou trébuchante, ou en matériel arrivant directement ou indirectement dans nos clubs. C'est le fonctionnement humain (salaires et charges, locaux, téléphone, informatique...) qui sert à tous les clubs et à tous les licenciés. Et la très grande majorité des clubs reconnaît que ces services fonctionnent plutôt bien et qu'il est agréable d'avoir une interlocutrice compétente en ligne quand problème il y a. Mais dès le téléphone raccroché, le problème résolu... on oublie vite ce que vient de faire la Fédé.



À ce stade tordons le coup aussi aux propos grincheux de l'infime minorité de nos licenciés qui pensent, disent et écrivent (sur les forums... bien sûr !) que les élus s'en mettent plein les poches (dixit)

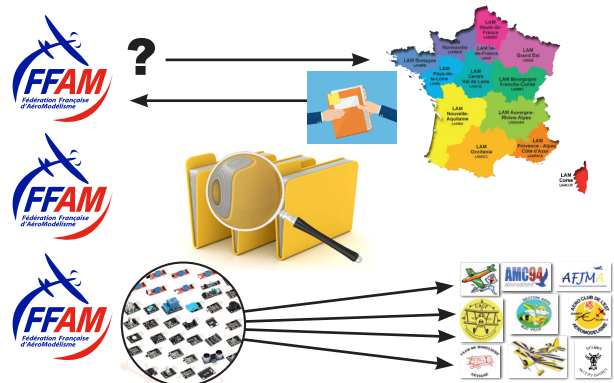
et qu'ils ne se présentent aux élections que pour cela. Nous n'empêcherons pas qu'ils continuent de le penser ou de l'écrire, mais je leur rappellerai que tous les élus sont bénévoles, non rémunérés et qu'ils passent un temps fou pour la Fédération donc pour ses clubs, ses présidents et ses administrateurs de clubs, donc pour eux... et ce le plus souvent au détriment de leur vie de famille, de leur activité aéromodéliste propre... voire de leur activité professionnelle... tous n'étant pas retraités.

Traitions maintenant de ce qui n'est pas immatériel, le véritable objet de ce papier.

Les dotations en matériels aux clubs



La plus connue, parce que certainement l'une des plus anciennes, l'est souvent sous le nom de dotation CRAM. Chaque année la FFAM dote directement les clubs via les ligues régionales d'aéromodélisme (anciennement les CRAM) sous forme de matériel (kits de tout type, radiocommandes, etc.). Les choix des clubs dotés et de la dotation correspondante sont faits par l'échelon qui connaît le mieux les clubs et leurs besoins, soit la ligue qui s'appuie sur les délégués départementaux. En gros entre un quart et un tiers des clubs reçoivent directement une dotation qui est donc censée correspondre à leur besoin, à leur désir de progression. Et ce ne sont pas toujours les mêmes clubs qui sont dotés, et si cela avait pu être le cas nous redoublerons de vigilance dans l'avenir.



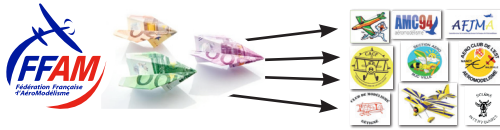
Le montant annuel de ces dotations était de 40 000 € en 2019. 170 clubs ont été dotés.

Le bilan annuel et son retour financier



L'activité des clubs est traduite dans un bilan annuel qui prend réellement en compte l'activité aéromodéliste et son impact dans le cadre du développement de notre sport en France. Pour cette dotation, il est vrai que les clubs les plus actifs sont les premiers classés et perçoivent une dotation financière plus élevée que le club dont l'activité est autocentrée sur ses membres, qui ne forme pas ou peu, qui n'organise rien ou presque rien. Cette dotation est

voulue ainsi. Elle promeut les clubs les plus actifs. Et cette activité n'est pas l'apanage des clubs au plus grand nombre de licenciés. Certains avec une vingtaine de licenciés sont dans le top 20 du classement, alors que d'autres avec une centaine sont bien derrière eux.



En 2019, 50 000 € (soit le rapport financier d'un peu plus de 1200 licences) ont été ristournés directement aux clubs au travers de ce bilan.

Les ristournes sur licences et la dotation aux LAM

La FFAM ristourne une partie des licences aux ligues régionales et les dote, sous forme d'argent sonnante et trébuchant. Pour en faire quoi ?



Les ligues constituent l'échelon le plus proche des clubs. Elles vous aident dans vos activités. Mais pas n'importe comment. Chaque ligue, dans le cadre des grandes lignes d'action que fixe la FFAM au début de chaque mandature, établit son propre programme d'actions qui doit être en accord avec le plan d'action de la Région considérée et utilise ces dotations pour vous permettre de réaliser les opérations que votre club souhaite (dans le cadre du plan d'action de votre ligue... bien entendu). Selon les ligues cela peut être décliné en dotation matérielle ou financière mais chaque dotation doit être affectée à une action prédéterminée.



Il est à savoir qu'en fin 2018, plus d'une année du budget de ristourne sur licences et de dotation aux LAM, n'était pas dépensée par les LAM (à l'exception de deux d'entre elles) ce qui signifie peut-être que les clubs n'ont pas eu assez de projets à présenter aux LAM ou que ces projets n'étaient pas en conformité avec le plan d'actions des LAM... Enfin - et je pencherais plus pour cette dernière explication - les clubs ne connaissaient pas ces possibilités ou les modalités précises de mise en œuvre des aides régionalisées. Mais cela viendra. Les LAM ont besoin d'actions émanant des clubs ne serait-ce que pour faire abonder leurs financements par le Conseil Régional. Mais elles peuvent en inciter de par leur propre politique.

Les ristournes sur licences et la dotation aux LAM représentent en 2019 un montant de 45 000 € qui sont pour partie déjà versées.

Les subventions d'investissement.

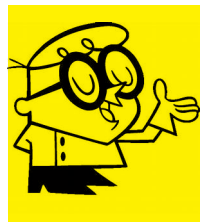
La FFAM subventionne les clubs pour des opérations d'investissement à hauteur de 50% du coût réel de l'opération. Cette subvention est plafonnée à 7 500 € ; mais pour une opération d'investissement et faisant partie d'un plan d'investissement pluriannuel ayant reçu l'agrément de la FFAM, cette subvention peut être renouvelée. C'est une commission ad hoc qui traite ces dossiers.



formations, les réfections de club-houses, les travaux sur des accès pour personnes à mobilité réduite... Votre fédération subventionne également les outils de tonte. C'est l'un des bestsellers parmi les demandes de subventions. Mais ces subventions d'investissement ne concernent pas que les terrains ou les tondeuses, elles peuvent tout aussi bien concerner les ateliers des centres de formation, les réfections de club-houses, les travaux sur des accès pour personnes à mobilité réduite...



Dans ce cadre ont été pris en charge certains travaux de réfections d'équipements faisant suite à des inondations, ou au passage des gens du voyage... Un dossier bien expliqué est un dossier qui retiendra toute l'at-



tention de la commission. D'aucuns nous ont déjà écrit qu'obtenir une subvention de ce type tenait du parcours du combattant. La fédération veut simplement connaître ce que vous voulez faire, combien cela va coûter et qui vous accompagnera dans votre plan de financement. Il faut bien comprendre que chaque fois que l'on subventionne un club c'est une partie des licences qui servira à cela. Donc qu'il nous faut nous assurer de la pérennité de l'équipement. Avouez qu'il serait ballot et légitimement critiquable de mettre quelques milliers d'Euros dans un projet pour un terrain dont l'avenir est incertain... parce que convoité par les pouvoirs publics... ou trop près d'habitations ou de voies publiques ! Une analyse minimale s'impose !



75 000 € ont été budgetés en 2019 sur la ligne subvention d'équipement. Ce n'est pas rien ! Et cela se perpétue ainsi depuis une dizaine d'années.



Les achats de terrains.



Un club est en perte de terrain, son activité future risque donc d'en pâtir... La FFAM peut intervenir. Et si le contexte l'impose, son intervention peut être une aide à la négociation pour le

compte du club pour aller jusqu'à acquérir le terrain et le mettre à disposition du club. Ces dossiers ne sont pas des dossiers simples, rapides et rondement menés, mais chaque année bon an, mal an, nous acquérons un terrain et en sauvons quelques autres.



En 2019 le montant engagé a été de 32 000 €.

Les aides fédérales aux jeunes.

Offres pour les jeunes

Chaque jeune licencié peut bénéficier dans le cadre de cette aide de l'achat à moitié prix de certains matériels dont vous trouverez la liste, les caractéristiques et les prix sur l'Extranet fédéral. Cela permet de mettre (à des coûts minimisés) le pied à l'étrier pour des jeunes.



Cette ligne diminue chaque année. En 2019, 50 000 € sont engagés et à ce jour seulement 25 000 € ont été dépensés.

Ce curseur montre également que beaucoup de clubs ont baissé les bras et ne forment plus de jeunes, par lassitude. A moins que le catalogue proposé ne réponde plus aux besoins de cette nouvelle population

Et maintenant parlons compétition.

C'est un sujet qui a été tabou pendant des années. C'est une part importante de la raison d'exister de la FFAM. On oppose loisir et compétition, mais nous ne cessons pas de rappeler que nos deux activités sont complémentaires et ensemble constituent notre sport.



Accès à la compétition :

La FFAM est une fédération sportive, elle développe donc une activité compétition. Pour favoriser l'accès des jeunes, des dotations en matériels sont

accordées à ces jeunes. Là aussi il convient que les clubs, leurs présidents et leurs moniteurs se retournent vers l'extranet pour connaître le catalogue et les conditions d'obtention de ces dotations.



En 2019 ce sont 3 000 € qui ont été alloués à cette ligne, mais seulement une petite moitié a été consommée...

Posons-nous la question : pourquoi ?

Dotations jeunes en Equipe de France.



Chaque cadet ou junior sélectionné en Equipe de France peut être doté de matériel ou d'une aide à l'acquisition de matériel. C'est au responsable du groupe de travail de sa catégorie de faire la demande.



En 2019 c'est quand même 7 250 € qui auront été dépensés pour équiper nos juniors des équipes nationales.

Nous avons prévu moins, il faut donc se réjouir et voir que la politique mise en place au profit des jeunes porte ses fruits.

Bourses déplacements en compétitions internationales

Afin d'aider les jeunes compétiteurs à s'aguerrir au niveau international, la FFAM accorde des bourses. Ainsi chaque année une vingtaine de récipiendaires peuvent, accompagnés de leurs entraîneurs ou coach, se déplacer dans les pays européens organisateurs de compétitions inscrites au calendrier FAI. Le dossier est disponible dans l'extranet fédéral (contenu informatif > la compétition > bourses et dotation à la compétition).



Ce sont là aussi 7 000 € qui alimentent ces bourses.

Organisation des championnats de France

Il fut un temps où la FFAM percevait les droits d'inscriptions des championnats et assurait le remboursement des officiels. Depuis trois ans, ces droits d'inscriptions sont versés aux clubs organisateurs qui en contrepartie assument une part des frais d'organisation sportive, charge à eux, en concertation avec les groupes de travail catégoriels concernés, d'en rationaliser le coût. On constate depuis, que pratiquement tous les championnats sont bénéficiaires (ce qui n'était pas le cas auparavant) et que ces bénéfices sont restés dans l'escarcelle des clubs organisateurs.



Tout en faisant une économie, la FFAM a permis à ces clubs d'engranger 22 000 € en 2018 et déjà 18 500 € en 2019.

Les économies faites par la FFAM sur ce poste ont permis de créer les dotations Jeunes en Équipe de France.

Notre politique d'aide des équipiers en Equipe de France

Elle est certainement l'une des plus favorables aux compétiteurs au monde. La FFAM sur son budget

compétition prend en charge l'intégralité des frais des juniors Il faut comprendre par là les déplacements, les frais d'hébergement et de nourriture, l'inscription aux championnats et l'habillement.



15 juniors représentaient notre fédération et notre pays en 2019.

Quant aux seniors ils bénéficient des mêmes aides sauf à devoir prendre en charge leur hébergement et leur nourriture (à l'exception des chefs d'équipes qui eux sont pris intégralement en charge par la FFAM).

Conclusion

En conclusion, vous pourrez par vous même faire l'addition de toutes les aides en matériel ou financières qu'apporte la FFAM à ses clubs et par conséquence à ses licenciés, ou directement aux licenciés. Et vous constaterez qu'il peut y en avoir pour tout le monde, pas uniquement pour les gros clubs ou pour la compétition et qu'a priori n'est écartée aucune demande émanant d'une association...

La FFAM pourrait-elle faire plus encore ? Oui je l'affirme ! Mais pour cela il faudrait que les clubs croient en leur avenir et ne se considèrent pas comme des EHPAD en devenir... (mais oui... on nous a écrit cela ! et c'est pour cette raison qu'il faudrait les aider !). Les projets sont par définition porteurs d'avenir. Qu'ils soient portés par les clubs, par les CDAM, par les délégués départementaux, par les ligues ou par la FFAM, peu importe... il faut des projets qui tireront l'aéromodélisme – notre sport – vers le haut. Une clef du renouveau se trouve dans cet esprit de projet. Plus il y aura de projets locaux petits ou grands, ambitieux ou à taille humaine plus modestes, mieux nous nous porterons !

Quelques exemples de projets pour finir :

Un terrain équipé de toilettes est sans conteste mieux vu par les dames et par les parents qu'un terrain sans équipement de ce type.

Un club house est un plus pour un terrain. Un container inviolable permet de stocker le matériel sans être obligé de le rapatrier tous les week-ends.

Un club équipé d'une tondeuse en adéquation

avec la superficie à tondre, trouvera plus facilement un volontaire pour la corvée de tonte que celui qui met en œuvre une machine (souvent de récupération) sous dimensionnée qui nécessitera un temps fou pour accomplir la besogne.

Et les aides que la FFAM propose sont adaptées à quasiment tous les principaux projets de développement des clubs. Et si une idée novatrice, porteuse d'avenir en terme de recrutement, d'action de formation, d'organisation de manifestations aéromodélistes, de compétition, émergeait, elle serait étudiée et une réponse y serait apportée.

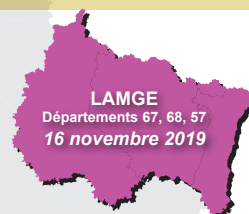
Les clubs qui ont des projets, qui recherchent des financements extérieurs à notre fédération, les trouvent soit auprès des collectivités locales ou territoriales, soit auprès de sponsors, partenaires privés, soit en terme de mécénat. C'est cette addition de petites rivières qui permet aux associations de vivre, de progresser et de permettre à leurs adhérents de prendre plaisir à faire évoluer un aéromodèle.

La FFAM est là aussi à votre service pour vous aider. Des stages de formation « administrative » sont organisés régulièrement... Faites l'effort d'y participer... vous serez informés des possibilités que votre club peut avoir, mais également en un juste retour des efforts à faire pour le développement de la communauté.

A votre service ! ■

Jean-Paul Perret
Secrétaire FFAM

Calendrier des formations dirigeants en région




Inscription AIP, exemption d'add-on

Laurent Henry et Jean Paul Perret ont été reçus par Messieurs Cipriani et Marcoux à la DSAC afin d'évoquer quelques problèmes concernant l'inscription de certains sites à l'AIP et quelques-unes des conséquences collatérales de l'application de la loi « drone » dans ces cas.

Plusieurs points ont été évoqués :

■ L'inscription à l'AIP des sites d'évolution dont l'altitude autorisée est inférieure à 150 mètres.



Cette inscription pose problème quant à l'encombrement des cartes aériennes par ces sites. Il a été convenu de publier tout de même ces sites à l'AIP, mais qu'ils ne figureraient pas pour autant sur les cartes. Ce point est une avancée notable pour l'exemption de l'emport des add-ons sur ces sites, emport qui avait été envisagé lors de la parution de l'arrêté dit « signalement ». Entre 150 et 200 sites nouveaux seraient concernés par cette exemption.

■ Le souci des sites qui demandent des inscriptions à l'AIP avec des hauteurs (permanentes ou temporaires) de plus de 1000 pieds.

La confusion possible entre petits aéromodèles et grandes machines, non visibles ou visibles selon leurs tailles et l'altitude d'évolution, est réelle. Un

rapprochement entre les services régionaux de la DSAC et les clubs pratiquant ces activités sera donc programmé dans les semaines ou mois à venir, afin qu'une doctrine nationale soit établie.

■ L'arrêté de signalement,


après son passage en conseil d'Etat, exemptera d'emport d'add-on les aéromodèles évoluant en vol captif (en conséquence les aéromodèles de plus de 800 grammes de vol circulaire). Nous attendons cet arrêté pour voir si les contraintes de formation et d'enregistrement sont maintenues.

Le travail continue donc, notamment en ce qui concerne l'étude portant sur la compatibilité des add-ons avec les matériels de radio commande existants. ■



FAQ

Contrôle des radios et assurance FFAM en cas d'accident



Réponse : Le nombre de sortes de radiocommandes, leurs diversités techniques ou de provenance, a fait évoluer la doctrine de notre assureur en la matière. En matière de droit civil, quel que soit le matériel que nos licenciés utilisent, ils sont assurés pour les

dégâts qu'ils causeraient à des tiers en cas de défaillance de leur matériel de radiocommande.

En matière de droit pénal, chaque licencié est seul responsable devant la loi, aucune assurance ne couvrant les fautes que commettrait un licencié en utilisant en toute connaissance de cause un matériel non conforme à la législation en vigueur. Seraient co-responsables : les constructeurs, les

importateurs, les revendeurs... d'autant plus qu'ils auraient caché les vices de conformité du matériel en question.

Le président de club n'est pas plus responsable de cette utilisation. Si nous avons un conseil superfétatoire à donner, ce serait que chaque président de club rappelle que tout matériel utilisé au sein du club devrait être conforme à la législation en vigueur. Et cela suffit ! Ainsi l'obligation de moyens serait largement remplie. ■